

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 20 FÉVRIER 2012

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du lundi 20 février 2012, le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation fédérale:

Ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une curatelle ou d'une tutelle

Dans sa réponse à la procédure de consultation concernant l'ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une curatelle ou d'une tutelle (OGP), le Conseil d'Etat salue la volonté du Conseil fédéral de favoriser l'application uniforme du droit dans le domaine de la protection des adultes et des enfants, mais émet deux réserves importantes. D'une part, il n'est pas favorable à l'exclusion des placements auprès de Postfinance, relevant qu'un nombre certain d'administrés neuchâtelois, et probablement suisses, faisant l'objet d'une mesure de protection, sont titulaires d'un compte Deposito de Postfinance, qui offre des taux préférentiels de 1,5% de plus que les comptes épargne de la Banque cantonale neuchâteloise, par exemple. D'autre part, le Conseil d'Etat considère que le fait de permettre au curateur ou au tuteur de se faire délivrer par la banque une carte EC va à l'encontre des systèmes de contrôle mis en place dans les services spécialisés et professionnels. Dans la mesure où le nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant intègre plusieurs fois des "aménagements" pour les curateurs professionnels, le gouvernement cantonal souhaite que l'OGP le fasse aussi, en particulier pour la remise de cartes EC.

Contact: Christian Fellrath, chef du Service de protection de l'adulte et de la jeunesse, tél. 032 889 66 40.

Initiative parlementaire Garde des chevaux en zone agricole

Si le Conseil d'Etat estime nécessaire de régler correctement la question de la garde des chevaux dans la zone agricole, en replaçant ce problème dans le contexte élargi des vocations multiples de l'espace rural, il ne trouve pas judicieux de modifier une nouvelle fois la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), indépendamment de la révision globale de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, dont les travaux se poursuivent. Le gouvernement cantonal est favorable à la détention de chevaux par des exploitants dans les bâtiments existants jusqu'à un certain nombre d'équidés, et par conséquent prêt à admettre la conformité avec la zone agricole, dans une certaine mesure. Cette voie est susceptible de restreindre le nombre de zones de manèges et répond mieux à l'objectif de favoriser la diversification des activités agricoles et de l'espace rural par un développement mesuré des activités. Le Conseil d'Etat recommande néanmoins de traiter prioritairement la question de la garde des chevaux à travers les plans directeurs cantonaux et les plans directeurs régionaux (planification positive et négative), plutôt qu'à travers la LAT et une ordonnance déjà très dense.

Contact: Dominique Bourquin, chef du Service cantonal de l'aménagement du territoire, tél. 032 889 67 40.

Affaires cantonales

Conseils d'administration des TRN et des TN: nomination des nouveaux représentants de l'Etat

La Conseil d'Etat a procédé à la nomination de ses représentants aux Conseils d'administration des TN et des TRN en remplacement de ses membres actuels. Ces adaptations ont été rendues nécessaires suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur le transport des voyageurs (LTV) qui n'autorise dorénavant plus une représentation de l'autorité d'octroi d'une subvention dans le Conseil d'administration de l'entreprise de transport bénéficiaire. Le Conseil d'Etat a ainsi adopté deux nouveaux arrêtés en remplacement de ceux pris en juin 2009 et a procédé à la nomination des personnes ci-dessous pour la fin de la période législative:

Pour le Conseil d'administration des Transports publics du Littoral neuchâtelois:

Bourquin Jean-Vincent, gestionnaire de fortune, La Tène;

Burgy Sébastien, délégué syndical TN, Neuchâtel;

Cuche Frédéric, retraité, Le Pâquier;

Grossmann Rémi, membre du comité TCS, Neuchâtel;

Pantillon Veronika, députée, Bevaix;

Reber François, directeur, Neuchâtel;

Roelli Pierre, ingénieur diplômé EPF, Neuchâtel.

Pour le Conseil d'administration des Transports régionaux SA, TRN SA, à La Chaux-de-Fonds:

Cuche Frédéric, retraité, Le Pâquier;

Morel Yves, responsable ressources humaines, La Chaux-de-Fonds.

Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 21 février 2012